



APPEL CONJOINT AUX AUTORITÉS MAROCAINES :

LIBÉREZ OMAR RADI ET GARANTISSEZ UN PROCÈS ÉQUITABLE

Le procès de Omar Radi, journaliste et défenseur des droits humains , a commencé ce 6 avril 2021. A cette occasion, les organisations signataires de cet appel demandent aux autorités marocaines d'accorder la liberté provisoire à M. Radi et de garantir un procès juste et équitable pour toutes les parties.

Ce procès intervient dans un contexte où les derniers vestiges de la liberté de la presse au Maroc sont assiégés. Ceux qui osent critiquer ce régime de plus en plus répressif se trouvent poursuivis pour des motifs douteux, et visés par des campagnes de diffamation sur des médias alignés sur les autorités. Au cœur de ces attaques, *Akhbar al-Yaoum*, un des derniers journaux indépendants du pays, a récemment [fermé ses portes](#) après 14 ans d'activité.

Les autorités marocaines maintiennent M. Radi en détention préventive depuis le 29 juillet 2020, sans jamais avoir fourni de justificatif crédible et individualisé pour cette privation de liberté, contrevenant aux normes internationales. Nous appelons également les pays tiers à soulever le cas de M. Radi avec les officiels marocains, aux plus hauts niveaux possibles, et à demander aux autorités marocaines de garantir qu'aucun accusé ne soit détenu préventivement si ce n'est sur la base de raisons détaillées, convaincantes, et régulièrement soumises à examen par un corps judiciaire indépendant. La détention préventive doit être l'exception et non la règle.

Le 23 mars 2021, le juge d'instruction en charge de l'affaire a achevé son enquête sur les charges d'atteinte à la sécurité de l'Etat et de viol qui pèsent sur M. Radi, et sur lesquelles il sera jugé. Les charges d'atteinte à la sécurité de l'État ne semblent basées sur rien d'autre que des travaux journalistiques ou de recherche sur des entreprises (« due diligence ») ordinaires réalisés par M. Radi, ainsi que sur ses contacts avec des diplomates -- des activités routinières pour les journalistes et les chercheurs. Le dossier judiciaire de M. Radi [ne contient aucune preuve](#) qu'il ait fourni des informations secrètes à quiconque, ni même qu'il ait jamais eu accès à un tel type d'informations.

Les autorités ont formulé ces accusations contre M. Radi peu après qu'Amnesty International ait publié un [rapport](#) démontrant que le téléphone de M. Radi avait été infiltré par un logiciel espion sophistiqué, et après des mois d'attaques contre M. Radi par des sites web réputés liés aux services de sécurité marocains. L'accusation de viol contre M. Radi découle d'un incident qui s'est déroulé la nuit du 12 au 13 juillet 2020. Une collègue de travail déclare avoir été violée par M. Radi, tandis que M. Radi soutient que leur rapport était consensuel.

Nous affirmons le devoir impératif d'enquêter soigneusement sur les allégations d'agressions sexuelles et d'en tenir les auteurs responsables. Nous sommes également préoccupés par le fait que l'accusation de M. Radi intervient dans un contexte où plusieurs politiciens, activistes, et journalistes indépendants ont été [arrêtés, jugés, ou emprisonnés sur des accusations douteuses d'agression sexuelle](#) au cours des dernières années. Khmissa, un collectif féministe marocain qui défend les droits des femmes tout autant que les libertés politiques, a récemment [dénoncé](#) l'instrumentalisation, par les autorités marocaines, d'accusations de crimes sexuels, y compris lorsqu'ils s'agit de relations consenties, dans le but de discréditer ou d'emprisonner des dissidents.

Deplus, les autorités ont accusé le journaliste marocain Imad Stitou de "complicité de viol" après qu'il ait corroboré la version de M. Radi, en sa qualité d'unique témoin de l'incident allégué. En inculpant M. Stitou, les autorités ont, de fait, annulé la valeur probante de son témoignage en tant que témoin de la défense. Le tribunal doit rendre son verdict après un examen juste et consciencieux de toutes les preuves disponibles, et doit accorder aux accusés tous les moyens adéquats pour se défendre.

Une presse libre et indépendante est essentielle pour assurer une bonne gouvernance et des relations saines entre l'État et la société; tout autant que des procédures judiciaires équitables sont essentielles pour garantir la justice, particulièrement en matière de crimes sexuels.

Sincèrement,

Amnesty International

Attac Maroc

Institut du Caire pour les études des droits de l'homme

CIVICUS

Comité pour la protection des journalistes

FIDH, in the framework of the Observatory for the Protection of Human Rights Defenders

Freedom House

Human Rights Watch

International Women's Media Foundation (IWFMF)

Khmissa

MENA Rights Group

Moroccan Association for Human Rights (AMDH)

PEN America

Project on Middle East Democracy

The Freedom Initiative

Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme